



ARRÊTÉ

N° : 2026-30

Exécutoire le : 15 AVR. 2026

Publié / Notifié le : 15 AVR. 2026

Visé le : 15 AVR. 2026

ADMINISTRATION GENERALE

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Christophe PIRAT Directeur du Pôle Attractivité raisonnée du territoire

Le Président de Grand Lac,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux responsables de service,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de Grand Lac,

Considérant les fonctions exercées par Monsieur Christophe PIRAT, Directeur du Pôle Attractivité raisonnée du territoire de Grand Lac, impliquant une réelle autonomie de décision, des fonctions d'encadrement et des responsabilités,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Christophe PIRAT est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, dans le cadre de ses fonctions, les devis et les bons de commande liés aux accords-cadres nécessaires au bon fonctionnement du pôle Attractivité raisonnée du territoire dans la limite cumulative :

- De 10 000 € HT (inclus) par devis et par bon de commande,
- Du budget voté.

Sont notamment concernés, dans le cadre précité :

- Les commandes de fournitures nécessaires au fonctionnement du pôle,
- Les commandes de prestations nécessaires au fonctionnement du pôle,
- Les commandes de travaux nécessaires au fonctionnement du pôle.

Monsieur Christophe PIRAT est également délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commandes comptables,
- Les bordereaux d'envoi,
- Les ordres de missions et les états des frais de déplacement des agents relevant de sa responsabilité hiérarchique.

Cette délégation concerne les actes ne faisant pas déjà l'objet d'une délégation aux responsables des services du pôle attractivité, à savoir :

- La responsable du service Tourisme,
- Le responsable du service Ports et Plages,
- À la responsable Exploitation du service Ports et Plages,
- Le responsable du service Equipements sportifs et de loisirs,
- Le responsable du service Economie et Entrepreneuriat.

ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE EN L'ABSENCE DES RESPONSABLES

Afin d'assurer la continuité des services, Monsieur Christophe PIRAT est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, en leur absence, les actes confiés :

- À la responsable du service Tourisme,
- Au responsable du service Ports et Plages,
- Au responsable du service Equipements sportifs et de loisirs,
- Au responsable du service Economie et Entrepreneuriat.

Monsieur Christophe PIRAT est également délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, en l'absence du responsable du service Ports et Plages, les actes confiés à la responsable Exploitation du service Ports et Plages en son absence.

Monsieur Christophe PIRAT est également délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, en l'absence du responsable du service Equipements sportifs, les actes confiés au Chef de bassin et adjoint du responsable du service Equipements sportifs.

Monsieur Christophe PIRAT est également délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, en l'absence du responsable du service Equipement sportifs et de loisirs et de son adjoint, les actes confiés aux responsables cités ci-dessous :

- À la responsable des accueils du service Equipements sportifs et de loisirs,
- Au responsable technique du service Equipements sportifs et de loisirs.

ARTICLE 3 : DELEGATION DE SIGNATURE EN L'ABSENCE DES VICE-PRESIDENTS

Afin de garantir la continuité du service, Monsieur Christophe PIRAT est également délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, en l'absence du vice-président délégué aux ports et plages, les actes liés à l'occupation du domaine public portuaire ou du hangar des Mottets, et notamment :

- Les courriers de dénonciation des contrats d'occupation du domaine public portuaire (notamment suite à des impayés ou des non-occupations de place),
- Les courriers de mise en demeure liés aux occupations du domaine public portuaire (notamment les mises en demeure de reprise de l'état du bateau ou faisant suite à un bateau coulé),
- Les courriers liés au transfert de places du domaine public portuaire,
- Les actes liés à l'attribution de places provisoires dans le cadre défini par le règlement des ports,

- Les actes liés à la gestion de la liste d'attente pour occupation du domaine public portuaire,
- Les courriers liés aux opérations de baisse du niveau du lac.

ARTICLE 4 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- Le Receveur,
- M. Christophe PIRAT.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 15 avril 2026

Le Président
Renaud BERETTI



Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du présent arrêté.

Notifié le : 15/04/2026

Signature de l'agent délégué :

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2026-30 portant délégation de signature à Monsieur Christophe PIRAT - Directeur du Pôle Attractivité raisonnée du territoire

Date de transmission de l'acte : 15/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 15/04/2026

Numéro de l'acte : ar760 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260415-ar760-AR

Date de décision : 15/04/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature
5.5.2. Autres